Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20261118-26_11_18_QD01-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
## Séance du 18 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 18 novembre à 20h35 le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni exceptionnellement à l'Accueil de Loisirs – 7 Route de Saint sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE : 19
MEMBRES PRESENTS : 15 (16 à partir du point n°4 et 15 à partir du point n°13)
MEMBRES VOTANTS : 18 jusqu'au point n°3 (19 du point n°4 au n°12 et 18 au point n°13)
Étaient présents : Y. HUAUMÉ, O. BELHADE, Y. PICARD, L. LEMARCHAND, Q. VIVIER, H. LE PICHON, J. ABGRALL, T. ANFRAY, A. ANGER (à partir du point n°4), A. DESNÉ (jusqu'au point n°12), S. DOREL, H. LE BITTER, E. LIARD, L. LOYER, M-B. TIREAU, A. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.
Étaient absents excusés : A. DEVARIEUX a donné pouvoir à Q. VIVIER
G. GUINARD a donné pouvoir à S. DOREL
F. LACOLLEY a donné pouvoir à Y. HUAUMÉ
A. ANGER jusqu'au point n°4
Secrétaire de séance : O. BELHADE
Date de convocation : 9 novembre 2026
Date d'affichage de la convocation : 12 novembre 2026
Date de publication :23 novembre 2026

**26-11-18/QD01**

## VOEU RELATIF AUX IMPACTS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2027 SUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES / DÉLIBÉRATION

Dans son projet de loi de finances pour l'année 2027, le Gouvernement affiche comme objectif principal la maîtrise des dépenses publiques. Avec un déficit public qui atteint plus de 5 % du budget de l'État, et une dette publique qui dépasse les 120 % du PIB, la charge de la dette pèse de plus en plus lourd sur les dépenses de l'État.

Ce dérapage des finances publiques nationales est le résultat de la politique menée depuis 10 ans, marquée par le « quoi qu'il en coûte », mais aussi par une succession de cadeaux fiscaux et de baisses volontaires de recettes. La Cour des comptes rappelle que *« la période 2018-2023 a été marquée par d'importantes baisses d'impôts, dont l'impact est estimé à 62 milliards d'euros en 2023* [i]». Baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), allégements de cotisations patronales, suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), de la contribution à l'audiovisuel public et de la Taxe d'Habitation, dont l'impact sur les finances des collectivités est délétère… Les pertes de recettes annuelles cumulées entre 2018 et 2025 ont ainsi été estimées à 929 milliards d'euros[ii].

Face à ce dérapage sans précédent des finances publiques, le Gouvernement choisit de répondre par l'austérité brutale à l'égard des collectivités locales. Le projet de loi de finances a sidéré l'ensemble des associations d'élus locaux, tant les collectivités territoriales sont impactées par le projet gouvernemental.

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20261118-26_11_18_QD01-DE



Le Gouvernement entend en effet faire peser sur les collectivités 10 % de l'effort total de redressement des comptes publics en 2027, soit près de 7 milliards d'euros (en intégrant les mesures précédemment votées sur la hausse des cotisations CNRACL).

L'application de l'ensemble de ces mesures par le Gouvernement représenterait, pour la commune de St Sulpice la Forêt un impact de plus de 45 000 d'euros sur les budgets communaux par rapport à l'exercice 2026, auquel nous pouvons rajouter 12 000€ liées aux hausses de cotisations CNRACL appliquées depuis 2025.

Ce coup de massue met en péril nos services publics locaux et les investissements aussi nécessaires qu'urgents pour adapter notre territoire aux effets des dérèglements climatiques.

Nous connaissons les risques que font peser ces mesures :

- Un surcroît d'endettement immédiat pour les collectivités afin de financer les investissements déjà engagés, à rebours de l'objectif de maîtrise de la dette publique ;

- Une réduction des programmes d'investissement, au détriment de l'activité des entreprises, alors que le chômage remonte ;

- Une fragilisation des services publics, des dépenses sociales et de notre engagement pour la transition écologique et la solidarité.

Plus largement, la méthode gouvernementale, d'une brutalité inédite, est inacceptable : là où les collectivités sont ouvertes au dialogue sur leur participation à l'effort de redressement des comptes publics, l'État renie nombre de ses engagements et ne s'inscrit pas dans la concertation avec les élus locaux.

Au regard de ces éléments, le Conseil Municipal :

↳ Exprime son opposition aux dispositions du projet de loi de finances pour 2027 conduisant à des ponctions disproportionnées sur les budgets locaux ;

↳ Exprime son soutien aux amendements parlementaires visant à recalibrer de manière juste le niveau de contribution exigé des collectivités ;

↳ Affirme que le redressement des finances publiques ne doit pas se faire au détriment des services publics, de l'emploi, des politiques de solidarité et des investissements nécessaires à la transition écologique ;

↳ Demande la mise en place d'un dispositif de cadrage pluriannuel et de dialogue concernant les dispositions touchant aux ressources des collectivités ;

↳ Propose que soit engagée une réforme de la fiscalité locale permettant de restaurer une véritable autonomie financière des collectivités territoriales, tout en assurant une solidarité entre les territoires.

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20261118-26_11_18_QD01-DE

Commune de Saint Sulpice la Forêt
Séance du 18 novembre 2026

Après délibération, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

↳ Adopte le vœu présenté relatif aux impacts du PLF 2027 sur les collectivités territoriales.

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

La secrétaire de séance
Odile BEHADE

Le Maire,
Yann HUAUMÉ




---

[i] Cour des Comptes, rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques juillet 2024 (https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-07/20240715-rspfp-2024_0.pdf ).

[ii] *929 milliards de pertes de recettes annuelles cumulées entre 2018 et 2025,* par Gabriel Gaspard – La Tribune, 3 nov. 2026 (https://www.latribune.fr/article/idees/48655412148769/opinion-929-milliards-de-pertes-de-recettes-annuelles-cumulees-entre-2018-et-2025 )